



N° OJ : 35

Projet d'Arrêté - Conseil du 04/11/2019**Objet :** Asbl SHOPERA.- Subside : 2.300,00 EUR.

Le Conseil communal,

Considérant que les initiatives pour l'amélioration de la propreté publique et la responsabilisation du public au respect de la propreté publique en général sont nécessaires et aident à donner une image positive à la Ville;

Considérant que l'asbl Shopera, Avenue E. Van Nieuwenhuyselaan 8 à 1160 Bruxelles pour l'organisation d'un ramassage des déchets par les commerçants du centre-ville de Bruxelles;

Considérant que la Ville veut soutenir cette initiative par l'octroi d'un subside;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1er : Un subside de 2.300,00 EUR est octroyé à l'asbl Shopera, Avenue E. Van Nieuwenhuyselaan 8 à 1160 Bruxelles pour l'organisation d'un ramassage des déchets par les commerçants du centre-ville de Bruxelles.

Article 2 : Cette somme sera engagée à l'article 87605/332/02 du budget ordinaire 2019.

Annexes :